

22 déc 2023 -20:41

Appartient à Conseil des ministres du 22 décembre 2023

Mécanisme de coordination interfédéral de la lutte contre l'antisémitisme

Sur proposition de la secrétaire d'État à l'Égalité des chances Marie-Colline Leroy, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'interfédéralisation du mécanisme de coordination de la lutte contre l'antisémitisme.

Le 8 novembre 2022, la secrétaire d'État à l'Égalité des chances a établi le mécanisme de coordination interfédéral de la lutte contre l'antisémitisme en lieu et place de l'ancienne Cellule de veille. Ce mécanisme de coordination assure à l'échelon fédéral la coordination de la lutte contre l'antisémitisme au sens large du terme.

Une lutte ciblée contre l'antisémitisme requiert toutefois à la fois une approche transversale et une collaboration entre les différents niveaux de pouvoir. La participation des entités fédérées au mécanisme de coordination en matière de lutte contre l'antisémitisme permet en effet d'instaurer de manière structurelle une concertation et un échange d'informations entre l'autorité fédérale, les communautés et les régions.

À cet effet, une note exposant la structure et la méthode de travail proposées pour le mécanisme de coordination a été présentée aux différents gouvernements. Le 15 janvier 2024 se tiendra la première assemblée plénière intégrant formellement les entités fédérées ; elle donnera un mandat aux groupes de travail pour 2024.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Marie-Colline Leroy, secrétaire d'État à l'Égalité des genres, à l'Égalité des chances et à la Diversité
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage
1000 Bruxelles
Belgique
<https://leroy.belgium.be>
info@leroy.belgium.be

Nicolas Parent
Porte-parole (FR)
+32 497 17 20 57
nicolas.parent@leroy.fed.be

Inge Jooris
Porte-parole (NL)
inge.jooris@leroy.fed.be